



CHARTRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

1. CRÉATION

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Les Investissements Purolator ltée (l'« entreprise ») crée et maintient par la présente un comité du conseil appelé le Comité de gouvernance (le « comité »).

2. FONCTIONS

Le comité est par les présentes investi par le conseil des missions suivantes :

A. Gouvernance d'entreprise.

- (a) **Mandat du conseil d'administration.** Recommander au conseil d'administration d'approuver un mandat pour celui-ci.
- (b) **Chartes des comités.** Recommander au conseil d'administration d'approuver une charte pour chaque comité du conseil.
- (c) **Procédures des comités.** Recommander au conseil d'administration d'approuver les procédures d'exploitation qui régissent le fonctionnement des comités du conseil.
- (d) **Descriptions de poste.** Recommander au conseil d'administration une description de poste pour les administrateurs de l'entreprise et le président du conseil, le président et chef de la direction et le secrétaire général.
- (e) **Efficacité du conseil.** Examiner et approuver (i) le processus d'évaluation de l'efficacité du conseil et de ses comités, du président du conseil et des présidents des comités de l'entreprise et (ii) les commentaires reçus dans le cadre du processus d'évaluation.
- (f) **Rémunération et ressources des administrateurs.** Évaluer le caractère approprié et la pertinence :
 - (i) de la forme et du montant de la rémunération versée aux administrateurs de l'entreprise;
 - (ii) de la politique de remboursement des dépenses applicable aux administrateurs de l'entreprise;
 - (iii) de l'orientation offerte aux nouveaux administrateurs de l'entreprise;
 - (iv) des occasions de formation continue offertes aux administrateurs de l'entreprise;
 - (v) des conseils professionnels offerts aux administrateurs de l'entreprise pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions.

- (g) **Délégation de pouvoir.** Recommander au conseil d'administration, aux fins d'approbation, une politique de délégation de pouvoirs définissant les limites des pouvoirs et de l'autorité du président et chef de la direction dans la gestion des activités et des affaires de l'entreprise et de ses filiales.
 - (h) **Code de conduite.** Recommander au conseil d'administration, aux fins d'approbation, un code de déontologie et d'éthique applicable à tous les administrateurs, dirigeants et employés de l'entreprise et de ses filiales.
 - (i) **Processus de certification.** Examiner le processus utilisé pour confirmer la conformité des dirigeants, des administrateurs et des gestionnaires de l'entreprise et de ses filiales au Code de déontologie et d'éthique de l'entreprise.
 - (j) **Énoncé de gouvernance.** Passer en revue l'énoncé de gouvernance d'entreprise publié par l'entreprise.
 - (k) **Évolution de la gouvernance.** Examiner les développements dans le domaine de la gouvernance d'entreprise.
- B. Autres fonctions.** Sans limiter les fonctions décrites ci-dessus, le comité exécute les autres fonctions que le conseil lui assigne s'il y a lieu.

En vigueur le 1^{er} janvier 2019